

Comment chasser une anti-LOP ?

Le gouvernement s'apprête à sortir sa Loi d'orientation et (?) de programmation (LOP) sur la recherche dont le contenu est aux antipodes de celui des Etats généraux. Mais avant même que le Parlement en ait débattu, et sans aucun dialogue, le gouvernement a déjà mis en place un bouleversement complet des structures, des modes de financement et des finalités de la recherche, notamment par la mise en place de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de l'Agence de l'innovation industrielle (All) et des Pôles de compétitivité. En un an, aucune discussion n'a eu lieu sur la programmation, alors que les syndicats et SLR ont pourtant fait des propositions communes. Le SNCS rappelle ici les principes qu'il voudrait voir dans la LOP.

Par Henri Audier, membre du bureau national du SNCS-FSU

1- Pour atteindre 3 % du PIB en 2010, il convient d'accroître de 40 % le potentiel de recherche public et privé, soit de 10 % par an.

2- Il ne saurait y avoir de politique de l'innovation ou de la recherche industrielle sans un effort correspondant, en amont, sur l'élaboration et la transmission des connaissances.

3- La recherche publique doit être basée sur les organismes de recherche et les universités. Pour qu'ils remplissent leurs missions, le montant des crédits qu'ils distribuent doit doubler d'ici 2010.

4- Atteindre 3 % du PIB pour la recherche suppose aussi une croissance massive de l'emploi scientifique public et privé. Dans la recherche publique, ce sont 9 000 postes statutaires par an qu'il faudrait créer, objectif impossible à tenir vu la pénurie de docteurs qui se profile. Il est toutefois indispensable de créer annuellement 5 000 emplois statutaires, sans parler des moniteurs ou des accueils temporaires pour étrangers.

5- Pour faire face à la pénurie prévue de docteurs, il convient d'effectuer un effort considérable pour rendre plus attractifs le doctorat et les carrières, pour éliminer la précarité et pour donner aux enseignants-chercheurs le temps de faire de la recherche.

6- Cela suppose aussi de mettre fin à la clocharisation des universités par un plan complémentaire portant sur les bâtiments, les besoins administratifs et la vie étudiante.

7- La réforme de la recherche publique doit être centrée sur l'amélioration de l'évaluation par les

pairs de toutes les activités, sur une meilleure coopération entre les établissements (organismes et universités), et sur la simplification des lourdeurs administratives, notamment celles découlant de la multiplicité des contrats extérieurs. Sous cet aspect, l'ANR en son état actuel, est un élément de complexification du système français, de destruction du rôle des établissements, de parcellisation du travail des laboratoires et de pilotage de la recherche par le pouvoir politique.

8- Une politique de recherche industrielle efficace suppose que les entreprises financent plus leur propre recherche, qu'elles recrutent plus de docteurs et que l'Etat encourage celles qu'il contrôle à investir plus dans la recherche. Les aides non ciblées aux entreprises (crédit d'impôt) doivent être supprimées. Les aides ciblées de l'Etat doivent correspondre à des objectifs de la société et ne pas seulement répondre aux lois du marché.

9- Les grands choix concernant la recherche doivent pleinement impliquer le Parlement. Tout "Conseil" consultatif doit être largement représentatif des scientifiques et de la société.

10- L'indispensable accroissement de l'effort européen de recherche n'aura de sens que s'il s'accompagne de l'organisation de la communauté scientifique pour agir sur les choix et les structures, pour développer des coopérations à la base entre laboratoires ou entre établissements, et pour proposer des initiatives communes tant sur des thématiques que pour la construction ou la gestion des grands appareillages.